

Rapport public Parcoursup session 2022

Lycée Schuman Perret - BTS - Production - Etude et réalisation d'agencement (9762)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2022.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux bac pro
Lycée Schuman Perret - BTS - Production - Etude et réalisation d'agencement (9762)	Jury par défaut	Bacheliers professionnels toutes séries	18	173	59	77	18	60
	Jury par défaut	Bacheliers technologiques toutes séries	10	196	37	45	18	60
	Jury par défaut	Tous les candidats sauf les Bac technologiques et Bac professionnels	2	202	12	22	18	60

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

S'intéresser au design d'espace

Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet

Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie

Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour Interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations

Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)

Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale y compris en anglais pour communiquer et argumenter

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Stage en entreprise lors de la première année :

- **2 semaines en novembre pour les non bac pro**
- **6 semaines en mai-juin pour tous.**

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Les éléments de la fiche avenir : critère complémentaire **Note attribuée automatiquement suivant les éléments d'appréciation saisie par le professeur principal (méthode de travail, autonomie, engagement citoyen, capacité à s'investir) ainsi que l'avis saisie par le chef d'établissement (avis sur la capacité à réussir).**

Note calculée sur 20 en fonction des modalités saisies par l'établissement d'origine (très satisfaisantes, satisfaisantes, assez satisfaisantes, peut démontrées). Les résultats scolaires de première et de terminale : critère important **Note attribuée automatiquement suivant les résultats de 1ère et de terminale dans le domaine des mathématiques, sciences physiques, français et anglais. Prise en compte des notes obtenues au bac ou aux épreuves anticipées de français ou de BEP.** Note calculée sur 20 en fonction des coefficients attribués. Ces coefficients sont variables en fonction de la série du candidat et des matières enseignées. La cohérence entre la formation d'origine et le BTS demandé : critère très important Note attribuée par la commission d'évaluation en décomposant le critère en deux évaluations qualitatives :

Analyse du parcours du candidat

Note attribuée sur 20 en tenant compte des appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale, des appréciations de la vie scolaire (absence, attitude) ainsi que de l'avis du conseil de classe.

Motivation à poursuivre

Note attribuée sur 20 en prenant compte de la motivation du candidat à travers la fiche de projet de formation et les documents fournis.

NOTA : Pour les STS relevant de l'expérimentation, le groupe « bacheliers professionnels » est concerné par des règles de classement des candidatures spécifiques. Les candidatures sont examinées au regard des critères définis par le recteur pour les candidats ayant un avis favorable dans le cadre de l'expérimentation : Certaines notes globales ont été modifiées afin de respecter les règles de gestion d'interclassement des candidatures du groupe bachelier professionnel, à savoir : **Les bacheliers ayant bénéficié d'un avis favorable dans le cadre d'une classe passerelle : Ces candidatures seront classées à un rang qui permet l'admission du candidat dans la capacité d'accueil fixée pour le groupe « bacheliers professionnels »** Les bacheliers ayant un avis favorable dans le cadre de l'expérimentation : ces candidatures seront examinées par la CEV du BTS et classées au regard des critères fixés par le recteur. Elles ne pourront pas être moins bien classées que les candidatures relevant de l'expérimentation et n'ayant pas obtenu d'avis favorable. **Les bacheliers n'ayant pas bénéficié d'un avis favorable à l'issue d'une classe passerelle et ceux n'ayant pas bénéficié d'un avis favorable dans le cadre de l'expérimentation :** ces candidatures seront examinées par la CEV du BTS et classées ou non au regard des attendus de la formation (critères d'examen des dossiers). Elles ne pourront pas être mieux classées que les candidatures avec avis favorable. **Les bacheliers sans avis car hors du périmètre de l'expérimentation (apprentis, élèves hors région académique, inscrits au CNED, candidats libres) : ces candidatures seront examinées par la CEV du BTS et classées ou non au regard des attendus de la formation et des critères d'examens des dossiers.** Ces candidatures pourront être interclassées à tout niveau du classement au regard des critères pris en compte.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Prise en compte de la motivation du candidat à travers la fiche de projet de formation et les documents fournis

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Bulletins scolaires de première et terminale	Suivant barème	Notes	Important
	Fiche avenir	Suivant barème	Appréciations des professeurs. Appréciation générale du professeur principal. Appréciation générale du chef d'établissement. Notes	Complémentaire
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet. Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie	Suivant barème	Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale. Avis du conseil de classe	Important
Savoir-être	Investissement, assiduité, absence, attitude	Suivant barème	Appréciations de la vie scolaire	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivations du candidat. Cohérence du projet	Suivant barème	Analyse du parcours du candidat suivant : - Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et terminale. - Avis du conseil de classe	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Centres d'intérêt lié aux disciplines de l'agencement	Suivant barème	Prise en compte de la motivation du candidat à travers la fiche de projet de formation et les documents fournis	Très important

Signature :

Jean-Denis PEYRET,
Proviseur de l'établissement Lycée Schuman Perret